

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 20 juin 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Roland GIBERTI représenté par Roland MOUREN.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ENV 005-6163/19/BM

■ Attribution d'une subvention à la Ligue de Protection des Oiseaux Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre de l'exercice 2019 - Approbation d'une convention MET 19/10839/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Avec près de 60 % de son territoire couvert par des espaces naturels, la Métropole Aix-Marseille-Provence exerce de plein droit la mise en œuvre d'actions de valorisation de ce patrimoine naturel et paysager. Elle porte dans son projet l'engagement de développer une politique de préservation de la biodiversité et des espaces naturels en s'engageant à trouver « un juste équilibre entre protection, gestion, valorisation et animation ».

L'association locale de la Ligue pour la Protection des Oiseaux en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (LPO PACA) est une association à but non lucratif qui a pour but d'agir pour les oiseaux, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Dans ce contexte et conformément à sa mission d'expertise et d'appui aux politiques publiques, la LPO PACA propose une action de sensibilisation de la biodiversité et d'amélioration des connaissances auprès des publics. Cette action repose sur l'organisation de campagnes de prospections de la faune et de la flore à destination du grand public sur le territoire métropolitain.

Elle répond à plusieurs enjeux métropolitains :

- d'améliorer la connaissance faunistique et floristique sur des groupes d'espèces ou espèces ciblées (espèces patrimoniales, espèces bio-indicatrices.....) ;

Signé le 20 Juin 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 11 juillet 2019

- d'animer la réalisation d'inventaires participatifs permettant la mobilisation des observateurs et de des populations locaux dans un objectif de favoriser une « culture métropolitaine de la biodiversité » ;
 - de mettre en œuvre des suivis naturalistes dans le cadre d'évaluation de mesures de gestion.
- Le budget prévisionnel global de l'action pour 2019 est de 40 000 euros. La Métropole Aix-Marseille-Provence propose le financement de cette opération à hauteur de 30 000 euros. (Budget Principal / DGA Agriculture, Forêts, Paysages, Espaces naturels) (dossier DGA_AGR N°2019_1174) ;

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La présentation en Commission en charge du suivi et de la cohérence des subventions accordées aux associations.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de disposer d'une connaissance la plus précise possible de sa richesse écologique ;
- La volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence de sensibiliser les habitants de son territoire aux enjeux de préservation de son patrimoine naturel en favorisant leur participation à différentes actions (inventaire, communication, sorties naturalistes, etc.).

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 euros à la Ligue de Protection des Oiseaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'année 2019.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019 ci-annexée définissant les conditions d'octroi de cette subvention.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget Principal 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le budget de la DGA Agriculture, Forêts, Paysages, Espaces naturels (Direction Sites et Espaces Naturels) – sous-politique G811 - Chapitre 65 - Fonction 6312 – Nature 65748.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA